

Image not found or type unknown



Formation assistante maternelle

Par **ana**, le **10/10/2012** à **19:36**

Bonjour, rn rn actuellement, je travaille pour des particuliers (CESU), en garde d'enfants et l'A.D.M.R. en tant qu'aide ménagère. rn rn J'aimerais savoir si je peux continuer à percevoir mon salaire ou autres aides financière pendant que je suis en formation pour être assistante maternelle. C'est moi-même qui en ai fais la demande. rn rn La formation aura lieu en début d'année 2013. L'A.D.M.R. nous demande que les congés soient pris 2 mois avant mais je ne sais pas les dates définitives car je serai informé qu'un mois avant. rn rn Quels sont mes droits et devoirs par rapport à mes employeurs? rn rn Merci.